

• **VENTE IMMOBILIÈRE :**

PRIX NET VENDEUR	TARIFS DE RÉFÉRENCE HONORAIRES EN % (TTC)
Jusqu'à 50 000 €	Montant forfaitaire de 3 990€
De 50 001 - 70 000 €	9% (Avec un minimum de 4 990 €)
De 70 001 - 100 000 €	8% (Avec un minimum de 5 500 €)
De 100 001 - 140 000 €	7% (Avec un minimum de 6 000 €)
De 140 001- 180 000 €	6% (Avec un minimum de 6 000 €)
De 180 001 - 240 000 €	5% (Avec un minimum de 7 000 €)
De 240 001 - 300 000 €	4% (Avec un minimum de 8 000 €)
300 001 - 400 000 €	4% (Avec un minimum de 10 000 €)
400 001 - 600 000 €	4% (Avec un minimum de 13 000 €)
PLUS DE 600 000 €	3% (Avec un minimum de 18 000 €)
MANDAT AVANTAGES	2% (Avec un minimum de 4 990 €)

**Les honoraires d'agences sont supportés par l'acquéreur.**

• **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :**

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur) sur le prix net vendeur.

**De 0 à 300 000 €,** nos honoraires sont de 7 % HT, soit 8,4 % TTC.

**Au-delà de 300 000 €, 3 % HT + 21 000 € HT.**

Facturation minimale 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC.

**Exemple :** pour un bien à 250 000 €, honoraires à 21 000 € TTC

pour un bien à 400 000 €, honoraires à 39 600 € TTC

• **LOCATION DE LOCAL À USAGE D'HABITATION, OU À USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :**

> **Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire :**

Un mois de loyer hors charges dans la limite de ceux payés par le bailleur et de 15 € TTC/m<sup>2</sup> pour les zones très tendues, 13 € TTC/m<sup>2</sup> pour les zones tendues et 11 € TTC/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

> **Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du propriétaire :**

Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

• **LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :**

Honoraires à la charge du preneur : 15 % HT du quittancement annuel (18 % TTC).

• **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur sur le prix net vendeur :

**Jusqu'à 50 000 € :** 5 000 € TTC forfaitaires.

**Au-delà :** 4 % du prix + 3 000 € TTC forfaitaires.

• **VENTE EN VIAGER :**

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation). Le pourcentage s'entend TTC sur le prix initial de mise en vente.

• **AVIS DE VALEUR ÉCRIT :**

180 € TTC à la charge du demandeur.





## TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE GEST'IN

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2021 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
<b>Honoraires De Gestion Courante • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	7 %	8,40 %
<b>Honoraires complémentaires • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Des sommes encaissées	
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 € / heure	60 € / heure
Clôture de compte propriétaire	50 € / heure	60 € / heure
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	Forfait par lot	
	38,33 €	46€
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83€	25€
Définir les travaux à réaliser, passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600€	720€
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises), suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	5% H.T du montant des travaux T.T.C 2 % H.T du montant des travaux T.T.C si présence de maître d'œuvre ou architecte	
	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée • à la charge du locataire dans la limite de ceux réglés par le propriétaire	50 € / heure	60 € / heure
	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m <sup>2</sup> pour les zones très tendues, 13 € TTC/m <sup>2</sup> pour les zones tendues et 11 € TTC/m <sup>2</sup> pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m <sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée • à la charge du propriétaire	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m <sup>2</sup> pour les zones très tendues, 13 € TTC/m <sup>2</sup> pour les zones tendues et 11 € TTC/m <sup>2</sup> pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m <sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
	166,67€	200€

Autres Baux	HT	TTC
Pour les garages, box et parkings, partagés par moitié entre le bailleur et les locataires Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, partagés par moitié entre le bailleur et les locataires	15%	18%
Pour l'avenant à bail, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	283.33€	340€
<b>Garanties Loyers Impayés A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	% TTC du quittancement annuel	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.L.)	2,80 % TTC	
<b>Propriétaire Non Occupant (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Lot d'habitation	
	78.60 € TTC (moins de 250 m <sup>2</sup> )	131,60 € TTC (plus de 250 m <sup>2</sup> )

SARL C&M GESTION - GEST'IN  
 55 Avenue Jean Kuntzmann - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN • 490 072 337 RCS GRENOBLE - Capital social 8 000 € • Carte professionnelle gestion immobilière  
 CPI 3801 2016 000 010 069 délivrée par la CCI de l'Isère • Garantie Financière GALIAN Assurances - 89 Rue de la Boétie - 75008 PARIS  
 Association Nationale des Médiateurs (ANM) - 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES • Tel. 04 28 700 639 - e-mail : contact@gestin.immo - [gest-in.fr](http://gest-in.fr)